

NOTE SPECIALE POUR L'AFRIQUE ET HAÏTI



L'Association ALPHA est maintenant bien implantée en Afrique et nous savons l'importance que représentent nos études pour le peuple Africain. Mais la cotisation qui peut être considérée comme modique pour certains français, constitue en revanche pour la plupart des Africains une somme importante, ce qui exige de leur part de nombreux sacrifices pour pouvoir l'honorer.

En conséquence, les membres Africains bénéficient de tarifs préférentiels pour la cotisation (réception des cours par la poste ou par internet). Les tarifs sont dégressifs. :

Montant de la cotisation :

- 180 € pour un an
- 95 € pour 6 mois
- 50 € pour un trimestre.

Cette mesure concerne tous les pays du continent Africain, y compris les pays d'Afrique du Nord, l'Ile Maurice et Madagascar ainsi qu'Haïti. En ce qui concerne le règlement, il est facile à réaliser et peut se faire de différentes manières :

Carte bancaire :

Vous pouvez régler en ligne par CB sur notre site sécurisé à l'adresse :

http://www.sciences-occultes.org/inscription_enligne_intro.php

Le paiement est immédiat.

La Poste avec le mandat international : établi à l'ordre **d'Alpha International** et envoyé au siège international :

Alpha International
B.P 42
34560 Poussan (France).

Téléphone : 04 67 78 29 43

Il existe deux types de mandats : Le **mandat international ordinaire** (comptez environ 3 semaines pour que celui-ci nous parvienne) et le **mandat express international** (ce type de mandat est reçu sous deux jours ouvrés). Dans tous les cas le numéro du mandat doit nous être aussitôt envoyé par email ainsi que vos nom et prénom (le mieux est de le scanner et de le mettre en pièce jointe). Attention : **Si vous avez rajouté un code secret à votre mandat express international celui-ci doit être obligatoirement indiqué dans votre email sinon votre mandat ne pourra pas être encaissé.** Votre adhésion sera aussitôt mise en attente et validée dès la réception du mandat.

Dans certains pays, pour les mandats express, il est nécessaire d'indiquer le nom d'une personne physique comme bénéficiaire. Dans ce cas veuillez indiquer celui du responsable : Mr MANZANERA Bernard.

IMPORTANT : Les sociétés de transfert (Western Union / MoneyGram, Money Express) ne sont pas acceptées.

Virement sur le compte de l'association. Dans ce cas vous devez simplement transmettre nos coordonnées bancaires à votre banque :

Titulaire du compte : Association Alpha International
Banque : Crédit Agricole (Caisse Régionale du Midi)
Bank Identification Code (BIC) : AGRIFRPP835
IBAN : FR76 1350 6000 0709 8611 3000 073
Code swift : AGRIFRPP835

Attention : Nous n'acceptons les virements bancaires que pour les versements annuels (payés en une seule fois) à cause des importants frais de change prélevés par notre banque.

Pour certains pays, vous pouvez aussi régler directement votre cotisation auprès de nos responsables africains qui vous donneront toutes les instructions pour effectuer votre règlement :

Versements depuis le Gabon :

Contactez Mr Bertin PAMBO PAMBO. Email : pamb_bertin@yahoo.fr.

Versement depuis le Congo-Brazzaville :

Contactez Mr Noël DIBANTSA. Email : dibantsa_noel@yahoo.fr. Tel : 055 220 927.

Versements depuis la RD Congo et l'Angola :

Contactez Mr Serge GONTCHO. Email : assoalphardc@yahoo.fr

Versements depuis l'Afrique de l'Ouest : Benin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Senegal, Togo :

Contactez Mr AMBROISE PREMIER. Email : elomone712@yahoo.fr

Pour tous les autres pays la cotisation doit être envoyée directement au siège international en France (voir première partie de cette note).

Pour tous les autres pays la cotisation doit être envoyée directement au siège international en France (voir première partie de cette note). Si vous envoyez votre courrier par un service express (Chronopost, DHL) n'oubliez pas d'indiquer le numéro de téléphone de l'association car le livreur trouvera nos locaux fermés en dehors des réunions et devra nous prévenir de manière à venir retirer votre courrier.

Dans tous les cas, les premiers cours ne seront envoyés qu'à **réception effective** du règlement. Les noms de nos responsables locaux et les adresses de nos représentations dans les pays Africains (et Haïti) sont communiqués ensuite à nos membres dès la validation de leur demande d'inscription.

Bien cordialement,
Bernard Lancelot - Président